

Le sénateur POWER: Nous avons souvent à étudier des lois où il est spécifié que ce que l'on présente est assujéti à toute décision de la Cour suprême du Canada. Ne pourrait-on pas préciser dans ce bill que rien dans cette loi ne doit porter atteinte au droit d'aucun sujet? Seriez-vous d'accord là-dessus?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, je ne veux pas répondre au nom de M. Driedger, mais ma question se fonde sur le fait que je ne crois pas que nous ayons à faire cela; je ne crois pas que nous ajouterions quoi que ce soit en ce faisant.

Le sénateur POWER: Oui, cela rendrait l'énoncé plus clair.

Le sénateur FOURNIER (*De Lanaudière*): Monsieur le président, si nous revenons à la préface du bill, l'intention est de rendre la décision du Sénat finale de façon à éviter de soumettre ces bills à la Chambre des communes. Je crois que je serais satisfait, et je crois que tout le monde à la Chambre le serait aussi, s'il y avait une simple disposition stipulant qu'en matière de divorce, si l'on considère les lois comme elles sont faites et les usages et les règlements dans leur forme actuelle, la décision du Sénat est définitive. La façon de procéder serait la même. Nous n'aurions aucune délégation. Nous soulagerions ainsi la Chambre de toute responsabilité.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Puis-je poser une question à M. Driedger? Il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire, mais c'est un bill d'intérêt public. Est-ce qu'il est dans l'ordre, puisqu'il ne comporte pas la dépense de deniers publics, de faire passer de cette façon un bill, qu'il soit présenté par un député et ensuite ratifié par les deux Chambres?

M. DRIEDGER: Je ne vois rien ici qui soit de nature financière.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Donc ce fonctionnaire du Sénat, devant être désigné par le président du Sénat n'a pas besoin d'être un fonctionnaire du Sénat au moment où le bill entre en vigueur?

M. DRIEDGER: Pas nécessairement au moment où le bill entre en vigueur; mais il doit être un fonctionnaire du Sénat.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: S'il n'est pas fonctionnaire au moment où le bill entre en vigueur, il faut que ce soit un autre fonctionnaire nommé plus tard, n'est-ce pas? Cela implique-t-il une dépense d'argent qui ait quelque effet sur ce bill?

M. DRIEDGER: J'inclinerais à croire que non.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Voilà une réponse importante.

Le sénateur LAMBERT: Je pense que cet aspect de la même question a été traité hier par le sénateur Roebuck.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: C'est l'opinion de M. Driedger que je voulais.

Le sénateur LAMBERT: Ce que je voulais faire remarquer, c'est que les services du Sénat sont assurés par un crédit dans le budget ou dans les estimations budgétaires, crédit qui est approuvé au rejeté par le Conseil du Trésor. De cette affectation, le Sénat applique ce qu'il lui faut pour se donner le service nécessaire, qu'il s'agisse d'ajouter au personnel ou d'autre chose. A mon avis, cette nomination ne ferait qu'ajouter à l'appareil du Sénat et serait sujette aux dépenses comprises dans l'affectation.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Dans ce cas, je pose une question au sénateur Lambert ou à monsieur Driedger: Peut-on définir les titres et qualités de ce fonctionnaire du Sénat qui doit entendre les témoignages et faire la recommandation? Peut-on le définir comme étant un juge ou un avocat?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Déterminer ses titres et qualités en somme?

M. DRIEDGER: Monsieur le président, il me semble que c'est là une de ces questions qui feraient l'objet de règlements sous l'article 4.